



# Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Aménagements Paysagers

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les titulaires de ce diplôme peuvent intégrer des entreprises du paysage, des collectivités territoriales, des bureaux d'études, des cabinets d'architectes, ou s'engager vers la création d'entreprise : technicien(ne)s de création ou d'entretien des aménagements, responsables de chantiers ou de services, conseiller(e)s, formateurs/trices et animateur/trices dans le domaine de l'environnement, technicien(ne)s supérieur(e)s en bureaux d'études ou en organisme de conseil.

## PUBLIC CONCERNE

Élèves titulaires d'un baccalauréat général ou technologique à dominante scientifique et/ou agronomique, d'un baccalauréat professionnel de la filière aménagements paysagers, d'un diplôme de niveau baccalauréat en lien avec la filière. Autres diplômes : nous consulter.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Préinscriptions de janvier à mars via la plateforme Parcoursup à l'adresse <https://www.parcoursup.fr/>

## POINTS FORTS DE LA FORMATION DU LYCEE MARIE DURAND

- **Classes à petits effectifs et infrastructures sur site** (alvéoles pour les travaux pratiques, exploitation agricole, laboratoires et salles spécialisées) qui facilitent les apprentissages, le travail en laboratoire, sur les outils numériques spécifiques et sur le terrain.
- **Des pratiques pédagogiques variées** : cours en salle, travaux pratiques, visites techniques, rencontres de professionnels...

## POURSUITES D'ETUDES

- Classes post-BTS préparant le concours d'entrée dans les écoles supérieures du paysage
- Licences professionnelles
- Certificats de spécialisation

Sur le site de Rodilhan, le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) du Gard offre aux adultes la possibilité de se former à des certificats de spécialisation (CS) en lien avec le paysage :

**CS Arrosage intégré      CS Constructions paysagères      CS Arboriste élagueur**

## PROGRAMME DE FORMATION

Classe de BTSA 1 <sup>ère</sup> année		Classe de BTSA 2 <sup>ème</sup> année	
MODULES DU TRONC COMMUN (M)			Hr hebdo indicatif
M11 Accompagnement du projet personnel et professionnel	1h30	M11	1h30
M21 Organisation économique, sociale et juridique : SESG	1h00	Sciences économiques, sociales et de gestion	2h00



M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation			
Français	1h00	Français	1h00
Éducation socioculturelle	1h00	Éducation socioculturelle	2h00
Documentation	1h00		
M23 Langue vivante : Anglais ou Espagnol			
	2h00	Anglais ou Espagnol	2h00
M31 Éducation physique et sportive (EPS)			
	2h00	EPS	1h00
<b>MODULES DU DOMAINE PROFESSIONNEL (M)</b>			
M41 Traitement de données : Mathématiques			
	1h30	Mathématiques	1h00
M42 Technologies de l'Information et du Multimédia (TIM)			
	1h30		
M51 Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers			
Aménagements paysagers	1h00		
Biologie Écologie	1h00		
Agronomie	0h30		
SESG	1h00		
Histoire Géographie	0h30		
Éducation socioculturelle	0h30		
M52 Connaissance et gestion des végétaux			
Aménagements paysagers	3h30	Aménagements paysagers	2h00
Biologie Écologie	0h30	Biologie Écologie	1h30
Agronomie	0h30	Agronomie	0h30
Agroéquipements	0h30		
M53 Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager			
Aménagements paysagers	3h30	Aménagements paysagers	1h00
Agroéquipements	0h30	Agroéquipements	1h30
M54 Gestion technico-économique de chantiers			
		Aménagements paysagers	1h30
Sciences économiques, sociales et de gestion	1h00	Sciences économiques, sociales et de gestion	1h00
M55 Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager			
Aménagements paysagers	2h00	Aménagements paysagers	2h00
TIM	0h30		
<b>AUTRES</b>			
Activités pluridisciplinaires (disciplines diverses)	3h00	Activités pluridisciplinaires (Fdisciplines diverses)	3h00
M71 Module d'initiative locale (MIL)	1h30	M71 Module d'initiative locale (MIL)	1h30

Stages individuels : M61 Mises en situations professionnelles

12 à 16 semaines

## ORGANISATION DE L'EXAMEN

- Contrôle continu : contrôles en cours de formation (CCF)
 

E2 (M21-M22) / E3 (M23) / E4 (M41-M42) / E5 (M51-M55-pluridisciplinarité)	3 (chaque épreuve)
E6 (M52-M53-M54-pluridisciplinarité)	6
Hors épreuves : (M31) et (M71)	pts>10 x 3
- Épreuves terminales
 

E1 Expression française et culture socio-économique	6
E7 Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel	12